



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Blaye,

Le 07 février 2022

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2022.

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association Blaye Nautique.

Celle-ci aura lieu le **vendredi 25 février 2022 à 19h** dans le respect et l'application des gestes barrières et des règles sanitaires gouvernementales, à l'adresse suivante :

Ancien Tribunal

13 rue André Lamandé

33390 BLAYE

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport d'activité
- Projets pour l'année 2022
- Approbation du budget de l'association pour l'année 2021.
- Budget prévisionnel 2022
- Fixation du montant des cotisations
- Renouvellement du bureau
- Questions diverses.

Blaye Nautique - Association Sportive Loi de 1901
6 Allée Marines
BP80124 - 33390 Blaye Cedex
Tél. : 06 14 46 60 92



Les candidats à l'élection au bureau de l'association doivent se faire connaître auprès du secrétariat.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire les modalités d'organisation de l'assemblée générale peuvent évoluer.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

- Le droit de pouvoir voter à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date de la réunion.

Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier.

Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le bureau